



## Note de présentation budgétaire brève et synthétique

### Compte administratif 2023 :

#### ➤ Section de Fonctionnement :

Avec **1 064 562,39 €** de dépenses et **1 476 109,96 €** de recettes, la section de fonctionnement présente pour l'année 2023 un excédent de **411 547,57 €**.

- **Les dépenses** : le budget prévisionnel 2023 était de 1 170 000 € en ne prenant pas en compte le virement à la section d'investissement de 344 000 €. Avec 1 064 562 € liquidé, le niveau des dépenses est donc sensiblement conforme aux prévisions initiales avec un budget réalisé à hauteur de 91%.

Il faut tout de même souligner qu'elles sont en augmentation de 9,50 % entre 2022 et 2023.

Les chapitres budgétaires qui ont le plus augmenté sont ceux des charges à caractère général (+ 14,13%) et des autres charges de gestion courante (+ 9,67 %). Cela concerne notamment les dépenses d'eau et d'assainissement, les fournitures et l'entretien de la voirie, l'entretien du matériel roulant et enfin les combustibles.

- **Les recettes** : le budget prévisionnel 2023 était de 1 314 000 € en ne prenant pas en compte l'excédent antérieur reporté de 200 000 €. Avec 1 476 109 € perçus, les recettes sont supérieures de 12,34 % aux prévisions initiales. Ce résultat est donc satisfaisant mais il convient toutefois de noter que ces recettes sont en baisse de 2,94% par rapport à l'année dernière.

Les éléments les plus remarquables entre 2022 et 2023 se situent au niveau des chapitres des impôts et taxes et des dotations.

En ce qui concerne les impôts et taxes, les recettes progressent d'environ 40 000 €. Cela s'explique principalement par une augmentation des recettes de la fiscalité locale (avec un taux d'imposition inchangé entre 2022 et 2023) de l'ordre de 47 000 €. On constate toutefois dans le même temps une chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 27 000 €. On sait d'ores et déjà que ce type de recette va encore diminuer en 2024.

S'agissant des dotations, nous enregistrons une perte nette de plus de 91 000 € entre 2022 et 2023. Si notre dotation globale de fonctionnement (DGF) est restée stable, en revanche, la dotation de solidarité rurale (DSR) a diminué de 60 400 € pour s'établir à 160 000 € cette année au lieu de 220 400 € en 2022. De surcroît, nous avons totalement perdu en 2023 une dotation de l'Etat de 23 000 € versée auparavant pour compenser la disparition progressive de la taxe d'habitation.

En conclusion, les résultats de la section de fonctionnement sont très corrects mais il faudrait évidemment rester vigilant dans les années à venir si les dépenses continuaient à augmenter et les recettes à baisser ....

#### ➤ Section d'Investissement :

Avec **647 211, 92 €** de dépenses pour **743 492, 13 €** de recettes, la section d'investissement présente en 2023 un excédent **96 280, 21 €**.

Ce résultat est à la fois exceptionnel et peu significatif. Il est en effet très rare d'enregistrer un excédent en investissement. Cela s'explique par des dépenses « anormalement » basses dues à un décalage dans le temps dans la mise en chantier de plusieurs projets importants.

- **Les dépenses** : Le budget prévisionnel était de 1 680 358 €. Avec 647 211 € liquidé, le niveau de réalisation de ce budget est seulement de 38,52 % ! Encore faut-il souligner que ce montant de dépenses intègre le remboursement partiel à hauteur de 310 000 € du capital d'un prêt bancaire (le remboursement du capital est une dépense d'investissement et celui des intérêts une dépense de fonctionnement). Pour mémoire, nous avons dépensé en 2022 la somme de 1 062 793 € en investissement.

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

- Fin de l'aménagement du bourg de Larajasse
- Sécurisation du carrefour des Eglantines et réalisation d'un abri bus à Lamure
- Agrandissement du local technique
- Rénovation complète d'un logement au Soleil Couchant

- **Les recettes** : Le budget prévisionnel était de 671 808 €. Les recettes perçues sont donc supérieures aux prévisions initiales notamment parce que nous avons déposé de nouvelles demandes de subventions en cours d'année.

Le détail des principales recettes est le suivant :

- au chapitre 10 « dotations et fonds divers » : 526 503 € (sur 512 308 € budgétés) dont : FCTVA pour 158 826 €. Ce montant va considérablement baisser en 2024 dans la mesure où nous avons fait peu de travaux en 2023 et donc peu de TVA à récupérer.
- Excédent de fonctionnement de 2022 affecté à l'investissement 2023 pour 347 308 €
- Au chapitre 13 « subventions d'investissement » : 216 736 € (sur 149 000 € budgétés) dont : Etat pour 144 596 € : centralité, cantine et Département pour 70 000 € : sécurisation bourg de l'Aubépin

A noter que 2 subventions notifiées en 2023 seront perçues en 2024 dans le meilleur des cas : 79 409 € de l'Etat pour la salle commune de la résidence senior et 158 400 € de la CAF pour la MAM.

### **Budget CCAS**

Le CCAS a pour mission de mener des actions sociales en faveur de la population de la commune et plus spécialement pour les personnes les plus en difficulté. Son budget est indépendant de celui de la commune mais celle-ci a vocation à lui apporter une aide financière (sous forme de subvention) lorsque ses recettes propres ne sont pas suffisantes pour assurer sa mission.

En 2023, le CCAS a dépensé 6725,37 € et a enregistré des recettes de 10 030,83 € (dont une subvention de la Mairie de 5 000 €).

Pour 2024, son budget primitif s'élève à 11 490,00 € en dépenses et en recette. Ce budget intègre une subvention municipale de 6 000,00 €.

Dans sa séance du 28 mars 2024, le conseil municipal a voté cette subvention.

### **Budget de la ZA Bel Air**

Cette zone artisanale a été initiée en 2012. La vente du dernier terrain est intervenue en 2020.

Depuis cette date, ce budget (annexe au budget principal) n'évolue plus et présente un résultat identique d'année en année d'un montant de 61 105,37 €.

Il est donc envisagé en 2024 de rapatrier ce budget annexe au budget principal. Cette opération sera menée en étroite collaboration avec le Service de Gestion Comptable de Givors.

**Trésorerie** : Le montant de la trésorerie au 31/12/2023 est de **1 421 505 €**

## **Budget primitif 2024 :**

### ➤ **Section de fonctionnement :**

Budgétisé : 1 478 000 € en dépenses et en recettes

Nous avons travaillé article budgétaire par article budgétaire à partir des dépenses réalisées en 2022 et en 2023. Nous avons également analysé plus finement les articles qui avaient largement dépassé les prévisions initiales du budget 2023 et ceux qui avaient connus des variations importantes (en plus ou en moins).

Les évolutions de dépenses pour 2024 ne sont donc pas linéaires.

Nous avons enfin appliqué un coefficient multiplicateur de 5 % au titre de l'inflation ; la Banque de France évoque pour l'instant un chiffre de l'ordre de 2,7 à 2,8 %.

Une prudence particulière a été appliquée sur les recettes, notamment en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

### ➤ **Section d'investissement.**

Budgétisé : 1 647 245 € en dépenses et en recettes

Ce budget a été élaboré à partir des projets et chiffrages présentés par les différentes commissions municipales. Des ajustements et quelques arbitrages ont été nécessaires pour parvenir à équilibrer ce budget et l'adapter aux capacités financières de la commune.

Au niveau des subventions, seules celles déjà notifiées ont été prises en compte.

Les budgets de la Commune sont consultables en Mairie.

Fait à Larajasse,  
Le 28 mars 2024

Le Maire,  
Fabrice BOUCHUT



